Valérie Pécresse attaquée en justice sur ses liens supposés avec Alstom

21/02/2022 à 22h29



POLITIQUE – Valérie Pécresse soupçonnée de prise illégale d'intérêts. Les élus écologistes d'Île-de-France Mobilités (IDFM) ont annoncé, ce lundi 21 février, saisir le procureur de la République du parquet de Paris contre la présidente de région et de cette autorité des transports.

Ces élus, parmi lesquels David Belliard, adjoint (EELV) de la maire PS de Paris Anne Hidalgo et soutien de Yannick Jadot, candidats comme Valérie Pécresse à l'élection présidentielle, "pensent" que cette dernière a commis depuis son élection fin 2015 "une infraction de prise illégale d'intérêts", ont-ils expliqué lundi lors d'un point-presse.

Ils ont décidé de s'appuyer sur l'article 40 du code de procédure pénale, qui impose à "toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire" ayant connaissance d'un crime ou d'un délit de le signaler au procureur de la République.

Cette action fait suite à la parution d'articles de presse dans lesquels "il est indiqué", selon les Verts, que Valérie Pécresse "détiendrait avec son mari des actions Alstom. Une situation qui, si elle était avérée, serait incompatible avec sa fonction de présidente d'IDFM", affirment-ils.

Selon un article du média en ligne *Blast* paru en janvier, la candidate LR à la présidentielle a “invisibilisé” des actions d’Alstom qu’elle détenait en commun avec son époux afin qu’elles n’apparaissent plus dans ses déclarations d’intérêts.

(…) Huff Post

En complément :